



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Centre aquatique – Convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique au Club de natation « Les Dauphins ».

Monsieur BRUN propose aux membres du conseil communautaire de mettre à disposition de l'Association « Les Dauphins » un certain nombre de lignes d'eau selon les conditions définies ci-après.

Il précise que l'association proposera à ses adhérents des activités de natation sportive (perfectionnement adultes et enfants à partir de 6 ans) qui ne devront en aucun cas être en concurrence avec celles proposées par la Communauté de communes.

Il ajoute que cette mise à disposition conclue pour la durée d'une saison associative soit du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016, donne lieu à la perception d'une redevance dont le montant est fixé à 15,00€ / an / adhérent pour l'ensemble des plages horaires accordées pour pratiquer les activités.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'expose de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique avec l'association « Les Dauphins », telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-13-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015